

LA MAISON DES COLLINES

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

LA MAISON DES COLLINES

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
État des résultats	6
État de l'évolution de l'actif net	7
Bilan	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 22
Annexe	23

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
La Maison des Collines

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Maison des Collines (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme La Maison des Collines tire de collectes de fonds des produits dont l'exhaustivité n'a pu être auditée de façon satisfaisante dans les années précédentes. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limitée au montant inscrit dans les comptes de l'organisme La Maison des Collines et nous n'avons pu déterminer s'il pourrait être nécessaire d'apporter des ajustements aux produits tirés des collectes de fonds, à l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice clos le 31 mars 2021, à l'actif à court terme au 31 mars 2021 et à l'actif net au 1er avril 2010 et au 31 mars 2021.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Axi CPA Inc.¹

Chelsea (Québec)
Le 23 juin 2022

¹ Par Simon Thibault, CPA auditeur

LA MAISON DES COLLINES
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	2022	2021
	\$	(redressé) \$
Produits		
Apports		
Subventions (note 4)	508 832	655 628
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	54 060	56 709
Activités de levée de fonds	129 098	39 496
Dons	242 643	233 562
Revenu d'intérêts	2 125	3 926
	<u>936 758</u>	<u>989 321</u>
Charges d'exploitation		
Salaires et charges sociales	841 405	753 439
Entretien et réparations	36 313	19 391
Frais pour La Maison des Collines	22 184	23 169
Activités de levée de fonds	14 478	7 485
Assurances	10 688	11 334
Publicité et promotion	9 956	7 334
Honoraires professionnels	9 078	8 046
Télécommunications	7 255	7 543
Fournitures de bureau	6 443	5 422
Déplacements et représentation	4 634	1 065
Formation	1 527	1 776
Taxes et permis (remboursés)	-	(880)
Amortissement des immobilisations corporelles	86 422	92 055
Frais financiers (annexe A)	16 401	34 575
Intérêts, pénalités et frais bancaires	11 726	11 388
	<u>1 078 510</u>	<u>983 142</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'exploitation	(141 752)	6 179
Autres produits		
Subvention fédérale	<u>206 709</u>	<u>323 053</u>
Excédent des produits sur les charges	<u><u>64 957</u></u>	<u><u>329 232</u></u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

LA MAISON DES COLLINES
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	2022	2021
	\$	\$	Total	Total (redressé)
	\$	\$	\$	\$
Solde au début				
Déjà établi	714 694	442 280	1 156 974	826 587
Redressement sur exercices antérieurs (note 2)	<u>5 846</u>	<u>(8 574)</u>	<u>(2 728)</u>	<u>(1 574)</u>
Redressé	720 540	433 706	1 154 246	825 014
Excédent des produits sur les charges	(86 422)	151 379	64 957	329 232
Acquisition d'immobilisations corporelles	4 388	(4 388)	-	-
Remboursement de la dette à long terme	28 404	(28 404)	-	-
Variation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>54 060</u>	<u>(54 060)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>720 970</u></u>	<u><u>498 233</u></u>	<u><u>1 219 203</u></u>	<u><u>1 154 246</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA MAISON DES COLLINES

BILAN

AU 31 MARS 2022

	2022	2021 (redressé)
	\$	\$
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	71 231	60 937
Placement temporaire (note 6)	501 768	369 526
Débiteurs (note 7)	45 239	71 240
Frais payés d'avance	<u>9 018</u>	<u>6 343</u>
	627 256	508 046
Subventions à recevoir (note 8)	299 000	337 000
Immobilisations corporelles (note 9)	<u>2 559 286</u>	<u>2 641 321</u>
	<u><u>3 485 542</u></u>	<u><u>3 486 367</u></u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 10)	39 023	34 341
Apports reportés (note 11)	12 000	-
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 12)	<u>10 772</u>	<u>10 469</u>
	61 795	44 810
Dette à long terme (note 12)	553 982	582 689
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	<u>1 650 562</u>	<u>1 704 622</u>
	<u><u>2 266 339</u></u>	<u><u>2 332 121</u></u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	720 970	720 540
Non affecté	<u>498 233</u>	<u>433 706</u>
	<u><u>1 219 203</u></u>	<u><u>1 154 246</u></u>
	<u><u>3 485 542</u></u>	<u><u>3 486 367</u></u>

Pour le conseil d'administration,

Denis Ioannisse, administrateurClaude Mondoux, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA MAISON DES COLLINES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	2022	2021 (redressé)
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	64 957	329 232
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	86 422	92 056
Apports afférents aux immobilisations corporelles	<u>(54 060)</u>	<u>(56 709)</u>
	97 319	364 579
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	64 001	35 557
Frais payés d'avance	(2 675)	1 935
Subventions à recevoir	-	58 000
Créditeurs	<u>4 682</u>	<u>15 829</u>
	<u>163 327</u>	<u>475 900</u>
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(4 387)</u>	<u>(5 495)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	-	40 000
Remboursement de la dette à long terme	(28 404)	(520 274)
Encaissements des apports reportés	<u>12 000</u>	<u>-</u>
	<u>(16 404)</u>	<u>(480 274)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	142 536	(9 869)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>430 463</u>	<u>440 332</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>572 999</u></u>	<u><u>430 463</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

1. CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

La Maison des Collines, une société privée sans capital-actions constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour mission de mettre en place une maison de soins palliatifs et de fournir des soins de qualité pour servir la région de la MRC des Collines. À titre d'organisme de bienfaisance, La Maison des Collines est exonérée d'impôt sur le revenu.

2. REDRESSEMENT AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice, l'organisme a comptabilisé rétrospectivement des immobilisations corporelles d'un montant de 46 155 \$ et renverser des taxes de vente à recevoir de 46 575 \$ et comptabilisé des intérêts et pénalités de 420\$. Ce redressement a été comptabilisé puisqu'initialement, le 10 avril 2019, l'organisme a obtenu son Certificat d'agrément des maisons de soins palliatifs du Québec conformément au deuxième alinéa de l'article 457 de la loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2). Ce certificat reconnaît l'organisme comme un exploitant d'établissement permettant de récupérer 83 % de la TPS et 51,5 % de la TVQ. Antérieurement, l'organisme récupérait 50 % de la TPS et de la TVQ. Cependant, la demande de remboursement a été modifiée par le gouvernement suite à la réception d'informations qui ont entraîné une modification au rapport.

Ces modifications ont entraîné, pour l'exercice clos le 31 mars 2019, une diminution des débiteurs d'un montant de 46 575 \$, une augmentation des immobilisations corporelles d'un montant de 46 155 \$, une diminution de l'excédent des produits sur les charges de 420 \$ et le solde de l'actif net a diminué de 420 \$ au 1er avril 2019. De plus, ces modifications ont entraîné une augmentation des charges de 1 154 \$ au 31 mars 2020, une augmentation de l'amortissement cumulé de 1 154 \$ et une diminution de l'actif net investi en immobilisations corporelles de 1 154 \$ au 1er avril 2020 ainsi que pour l'exercice clos le 31 mars 2021, une augmentation des charges de 1 154 \$, une augmentation de l'amortissement cumulé de 1 154 \$ et une diminution de l'actif net investi en immobilisations corporelles de 1 154 \$ au 1er avril 2021.

En résumé, ces modifications ont entraîné, pour l'exercice clos le 31 mars 2021, une diminution de l'excédent des produits sur les charges de 1 574 \$ et une diminution de l'actif net investis en immobilisations corporelles de 1 574 \$.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des subventions à recevoir à court et long terme.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les dons et autres contributions non attribuables à la construction du bâtiment sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel elles sont encaissées.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'état des résultats.

Les promesses d'apports ne sont pas comptabilisées car leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de biens et de services

Lorsqu'il est en mesure de les évaluer, l'organisme comptabilise à la juste valeur, à titre d'apport et de charge, les biens et services qu'il aurait dû se procurer sur le marché et qu'il reçoit gracieusement.

Aucun montant n'est comptabilisé à l'état des résultats pour tenir compte de la valeur du travail reçu gracieusement en bénévolat ainsi que les services offerts par la municipalité.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et les taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Terrain		
Bâtiment	Amortissement linéaire	40 ans
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

4. INFORMATION SUR LES RÉSULTATS

	2022	2021
	\$	\$
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais - fonctionnement	497 582	595 628
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais - formation	11 250	15 000
Fondation communautaire du Canada	-	20 000
Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC)	-	20 000
Centraide	-	5 000
	<u>508 832</u>	<u>655 628</u>

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

5. SUBVENTION FÉDÉRALE

Le Gouvernement du Canada a mis en place différentes subventions en lien avec la COVID-19 dont l'organisme a bénéficié au cours de l'exercice:

La subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) est un programme mis en place par le gouvernement fédéral afin de soutenir les employeurs canadiens qui ont constaté une baisse de leurs revenus pendant la pandémie de COVID-19. Les employeurs étaient admissibles à une subvention pour couvrir une partie du salaire de leurs employés, rétroactivement au 15 mars 2020. Les revenus des subventions salariales de l'organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2022 totalisent 199 368 \$ (293 891 \$ au 31 mars 2021).

Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) qui indique que les organismes qui ont subi une baisse de revenus pendant la pandémie de COVID-19 peuvent avoir droit à une subvention pour couvrir une partie de leur loyer commercial ou de leurs dépenses immobilières, à partir du 27 septembre 2020, jusqu'au mois de juin 2021. Les revenus des subventions d'urgence du Canada pour le loyer pour l'exercice clos le 31 mars 2022 totalisent 7 341 \$ (9 162 \$ au 31 mars 2021).

	2021
	\$
Subvention salariale d'urgence du Canada	199 368
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer	<u>7 341</u>
	<u><u>206 709</u></u>

6. PLACEMENT TEMPORAIRE

	2022	2021
	\$	\$
Épargne à terme, 0,25 %, échéant en juin 2023	<u><u>501 768</u></u>	<u><u>369 526</u></u>

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

7. DÉBITEURS

	2022	2021
	\$	\$
Subventions à recevoir ^(a)	38 000	106 523
Subvention salariale d'urgence de Canada	-	7 359
Taxes de vente à recevoir (à remettre)	<u>7 239</u>	<u>(42 642)</u>
	<u>45 239</u>	<u>71 240</u>

(a) La municipalité de Chelsea et Investissement Québec se sont engagés à verser à l'organisme des subventions annuelles, jusqu'en 2046 pour la municipalité de Chelsea, à titre de contribution pour la construction et l'aménagement d'une maison de soins palliatifs sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Au 31 mars 2022, la portion court terme des subventions à recevoir correspond à 38 000 \$ (38 000 \$ au 31 mars 2021).

8. SUBVENTIONS À RECEVOIR

La municipalité de Chelsea et Investissement Québec se sont engagés à verser à l'organisme des subventions annuelles, jusqu'en 2046 pour la municipalité de Chelsea, à titre de contribution pour la construction et l'aménagement d'une maison de soins palliatifs sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

	2022	2021
	\$	\$
Municipalité de Chelsea	299 000	312 000
Investissement Québec - immigrants investisseurs	<u>-</u>	<u>25 000</u>
Total	<u>299 000</u>	<u>337 000</u>

LA MAISON DES COLLINES
 NOTES COMPLÉMENTAIRES
 AU 31 MARS 2022

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2022	2021
	Coût	Amortissement	Valeur	Valeur
	\$	cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	1	-	1	1
Bâtiment	2 692 773	201 957	2 490 816	2 558 135
Mobilier de bureau	96 159	46 289	49 870	61 125
Équipement informatique	47 998	29 454	18 544	21 981
Matériel informatique	<u>5 425</u>	<u>5 370</u>	<u>55</u>	<u>79</u>
	<u>2 842 356</u>	<u>283 070</u>	<u>2 559 286</u>	<u>2 641 321</u>

10. CRÉDITEURS

	2022	2021
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	7 440	3 198
Sommes à remettre à l'État	4 497	3 068
Salaires et vacances à payer	<u>27 086</u>	<u>28 075</u>
	<u>39 023</u>	<u>34 341</u>

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

11. APPORTS REPORTÉS

L'organisme a reçu une subvention du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO). Ces sommes représentent du financement destiné à offrir des services au cours de l'exercice suivant.

	2022	2021
	\$	\$
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais	<u>12 000</u>	<u>-</u>
	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	-	-
Montant encaissé au cours de l'exercice	<u>12 000</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>12 000</u>	<u>-</u>

12. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
	\$	\$
Emprunt d'un montant initial de 344 000 \$, intérêt au taux de 3,63 % (2,80 % en 2021) renouvelable annuellement en décembre, remboursable versements mensuels de 1 577 \$ (1 473 \$ en 2021) capital et intérêt le 1er de chaque mois débutant le 1er janvier 2022, échéant en décembre 2039.	247 254	257 658

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

12. DETTE À LONG TERME (suite)

	2022	2021
	\$	\$
Emprunt d'un montant de 777 000 \$, portant intérêt au taux fixe annuel de 3,63% (2,80 % en 2021), sans modalité de remboursement définie. Le prêt est garanti par une hypothèque immobilière de 1er rang sur le bâtiment, les loyers qu'il produit ainsi que les indemnités d'assurance couvrant les loyers ainsi qu'une hypothèque mobilière de 1er rang sur l'universalité des équipements, la machinerie, l'outillage, l'ameublement et autres accessoires, présents et futurs, échéant en décembre 2029.	277 500	295 500
Emprunt en capital géré par le gouvernement fédéral par l'entremise de Exportation et Développement Canada (EDC) dont le remboursement est exigible le 31 décembre 2023 afin de bénéficier de la subvention de 20 000 \$. Cet emprunt est sans intérêt.	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>
	564 754	593 158
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	<u>10 772</u>	<u>10 469</u>
	<u>553 982</u>	<u>582 689</u>

Les versements au cours des prochains exercices sont les suivants : 2023 : 10 772 \$; 2024 : 51 083 \$; 2025 : 11 403 \$; 2026 : 11 733 \$; 2027 : 12 072 \$ et autres : 467 691 \$.

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

13. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'organisme s'est lancée dans une collecte de fonds pour la construction d'une maison offrant des soins palliatifs. Tous les dons et les apports collectés affectés à la construction représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges des prochains exercices tel que défini lors des campagnes de financement. Les montants collectés sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles correspondantes.

	2022	2021
	\$	\$
Apports reportés - bâtiments	1 535 890	1 618 912
Apports reportés - équipements	<u>114 672</u>	<u>142 419</u>
	<u>1 650 562</u>	<u>1 761 331</u>

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	1 704 622	1 761 331
Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	<u>(54 060)</u>	<u>(56 709)</u>
Solde à la fin	<u>1 650 562</u>	<u>1 704 622</u>

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses comptes fournisseurs.

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux subventions à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

15. GARANTIE

En vertu du protocole d'entente signé en juillet 2016 avec la municipalité de Chelsea concernant une aide financière totalisant 390 000 \$ pour la construction d'une maison à Wakefiled offrant des soins palliatifs, la Maison des Collines s'est engagée à respecter certaines clauses dont entre autre la clause sur la résiliation indiquant que la municipalité se réserve le droit de mettre fin à la présente entente en tout temps sur avis écrit transmis à la corporation et d'exiger de la corporation le remboursement des sommes versés advenant l'inexécution par la corporation de l'une ou l'autre des obligations du présent protocole.

16. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La majorité des produits de l'organisme, soit 53 % (60 % au 31 mars 2021), provient du Ministère de la santé et des services sociaux.

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

LA MAISON DES COLLINES

ANNEXE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	2022	2021 (redressé)
	\$	\$
<hr/>		
ANNEXE A - FRAIS FINANCIERS		
<hr/>		
Intérêts - dettes à long terme	<u>16 401</u>	<u>34 575</u>